

# **LES SERVICES PUBLICS À LA RENCONTRE DES MIGRANTS**

## **PROJET EURO-MÉDITERRANÉEN SUR LE RÔLE DES SERVICES PUBLICS DANS LA GESTION DE LA MIGRATION**

**1<sup>ère</sup> CONFÉRENCE – BARI, 1<sup>er</sup> MARS 2010.**

Mesdames et Messieurs les invités, chers collègues et amis,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier d'avoir bien voulu accepter notre invitation à participer à cette conférence de lancement du Projet euro-méditerranéen sur le rôle des services publics dans la gestion de la migration.

Tout d'abord, je souhaite remercier très sincèrement le Président Vendola et le Conseil régional des Pouilles, non seulement pour leur hospitalité et l'organisation de notre rencontre, mais surtout parce que nous aurons l'occasion, au cours de la journée, d'en savoir davantage sur l'expérience de cette région. Une expérience que nous serons heureux de vous présenter également dans le rapport de recherche sur lequel nous devons travailler au cours des prochains mois, car il constitue une « bonne pratique » à diffuser et, dans le même temps, l'espoir que, même en ces temps difficiles, des politiques globales, respectueuses des droits de la personne sont un élément de cohésion sociale permettant d'améliorer le bien-être des communautés locales.

Je remercie également sincèrement le Président Pendon Munoz de la Diputacion Provincial de Malaga, qui nous suivra tout au long de notre parcours jusqu'à la conférence de clôture du projet qui se tiendra justement à Malaga, au mois d'octobre prochain.

Nous sommes des syndicats qui représentent les travailleurs des services publics au Portugal, en Espagne, en France, en Italie, à Malte, en Grèce, à Chypre, en Israël, en Tunisie et en Algérie et nous n'avons jamais pensé que la défense des conditions salariales et de travail de nos affiliés soit l'unique pilier de notre rôle de représentation.

Au contraire, nous sommes profondément convaincus que la défense du travail public et des services publics est fondamentale pour assurer l'exigibilité des droits de citoyenneté pour tous et réduire les inégalités, principalement en faveur des personnes qui n'ont pas la possibilité de bénéficier des promesses entendues du marché libre et de celles, de plus en plus nombreuses, que la mondialisation concurrentielle pousse vers des niveaux inacceptables de pauvreté allant jusqu'à la négation de la dignité humaine et pour lesquelles le seul espoir est de quitter leur propre pays pour essayer de tenter leur chance dans les pays plus riches et, dans notre cas, en Europe.

La migration concerne tous les continents et, dans de nombreux pays, comme pourront nous le confirmer nos amis d'Algérie et de Tunisie, immigration et émigration se croisent, donnant naissance à des problèmes sociaux complexes auxquels il convient de faire face.

Ce sont la nature mondiale du phénomène migratoire et le croisement des flux qui rendent nécessaire une action coordonnée, même des syndicats. Et c'est justement pour cette raison que le rôle de collaboration et de coordination de la recherche que nous fourniront l'ISP et la FSESP est important.

Jeudi dernier, la Cour de cassation italienne a émis un arrêté qui stipule qu'un immigré en situation irrégulière doit être expulsé, même si ses enfants vivent en Italie et vont à l'école.

Renversant une décision sur ce même sujet émise il y a deux mois seulement, cet arrêté affirme que la sécurité aux frontières prévaut sur le droit naturel de chaque enfant à l'amour, aux attentions, aux soins des parents qui garantissent l'équilibre de son développement physique et psychique, et sur celui tout autant fondamental d'un parent d'exercer son autorité parentale, de s'occuper du développement et de l'éducation de ses enfants, comme l'établissent de nombreuses

dispositions réglementaires nationales et internationales, sur la base de la Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant.

Il est possible que le revirement radical de la Cour de cassation dépende simplement d'une orientation différente des magistrats appelés à juger.

Toutefois, je crains qu'il ne s'agisse d'un effet de l'application stricte du « Paquet sécurité » du gouvernement Berlusconi ; non pas de son efficacité juridique mais plutôt, et de manière plus préoccupante, de son efficacité culturelle, idéologique qui, au nom d'une prétendue menace à l'identité et aux valeurs nationales que représentent les migrants, humilie toute personne différente de nous, nie tous les droits, même les droits humains.

La condamnation de l'UNHCR n'a pas tardé à arriver, comme cela avait déjà été le cas à l'occasion de l'introduction du délit de clandestinité avec le « Paquet sécurité » et encore l'été dernier avec le refoulement vers la Lybie de centaines de migrants et de réfugiés, alors que les eaux de la Méditerranée, le « Mare Nostrum » se refermaient sur ces pauvres vies.

C'est le nôtre en effet, celui des gens qui ont peuplé ses rivages, qui l'ont traversé, parfois dans un désir de conquête, parfois par soif de connaissance ; voie de commerce, de rencontres, d'échanges fructueux pendant des millénaires, il a cimenté les grandes civilisations des pays qui le bordent et enrichi les histoires et traditions communes de nos peuples.

Il y a un mois, les télévisions du monde entier montraient des images d'une chasse au « nègre » sans merci, on avait l'impression d'assister à une rediffusion de « Mississippi burning ».

Mais l'action ne se déroulait pas dans le comté de Jessup et pas non plus en 1964.

C'était le compte-rendu d'une journée à Rosarno, une bourgade agricole de Calabre, en Italie, en 2010, où il n'est pas scandaleux que des centaines d'hommes vivent comme des animaux dans des taudis crasseux sans eau ni électricité, qu'ils travaillent comme des esclaves, naturellement au noir ; évidemment qu'ils protestent, parce qu'ils n'en peuvent plus de vivre dans ces conditions.

Les habitants savent, les entrepreneurs – c'est le terme technique mais il serait plus approprié de les appeler négriers – déclarent à la télévision, aux journalistes, que c'est normal d'employer des immigrés dans ces conditions, sinon ils n'arrivent pas à faire face à la concurrence. Alors que le Ministre de l'intérieur invoque une tolérance zéro pour les « clandestins », la criminalité organisée fait des affaires avec ce qui est désormais devenu un véritable trafic d'êtres humains réduits en esclavage.

Il suffit de rappeler que, pour alimenter la fureur raciste, le décret sur la sécurité contraint les fonctionnaires à dénoncer les immigrés en situation irrégulière qui s'adressent aux services publics.

C'est la situation réelle d'un pays, malheureusement le nôtre, qui a perdu le sens de l'accueil, la mémoire historique de siècles d'émigration vers l'Europe, l'Amérique ou l'Australie, dans lequel la solidarité, l'éthique et l'égalité sont considérées comme des faiblesses impardonnables alors que l'égoïsme, la violence, la répression et la violation des droits sont considérés comme la réponse juste et nécessaire à la prétendue invasion de nouveaux barbares.

Brescia, ma ville d'origine, a atteint un taux de 17 % d'étrangers résidents en raison d'une immigration qui remonte aux années 1970.

Elle proposait un réseau efficace de services en faveur des migrants parfaitement intégrés dans le tissu social et urbain, à tel point qu'elle a fait partie du « Projet CLIP » de la Commission européenne.

Une des premières mesures entreprise par le nouveau Conseil de droite a été de fermer le Bureau pour les étrangers. Il a également établi un nouveau règlement pour la construction de logements sociaux qui exclut les immigrés de l'attribution de logements sociaux, une délibération qui exclut les enfants étrangers des allocations accordées aux enfants des résidents et une autre qui interdit aux étrangers de s'asseoir sur les bancs des jardins publics. Toutes ces mesures ont été attaquées par le syndicat.

Et tous les journaux ont parlé de l'opération « White Christmass » du maire de Coccaglio : en

pratique, le ratissage, maison par maison, de tous les étrangers sans permis de séjour, qui a donné lieu en une semaine à plus de 100 expulsions. Un résultat facile à obtenir en ces temps où ceux qui font les frais de la crise économique sont surtout les étrangers qui, dès qu'ils ont perdu leur travail, perdent leur permis de séjour et, sans permis de séjour, deviennent des clandestins !

Mais ce ne seront pas les politiques répressives qui arrêteront les millions de personnes qui fuient la guerre, la pauvreté, la crise économique et le changement climatique.

Déjà au cours de la dernière décennie, les pays méditerranéens ont connu une augmentation des flux migratoires mélangeant migrants et demandeurs d'asile.

Une étude de l'*International centre for Migration Policy Development* a révélé que, chaque année, ils sont 120 000 à traverser la Méditerranée, 80 % de ces migrants quittant la rive sud via la Lybie. Dans les années 2002-2003, les repérages en mer se sont élevés à 14 000 pour l'Italie, 11 000 pour l'Espagne, presque 5 000 à Chypre et 4 000 en Grèce.

Au cours des 6 premiers mois de 2006, 25 000 personnes ont débarqué aux Canaries, 17 000 en Italie, 1 500 à Malte. Pendant la même période, la Grèce a intercepté 900 arrivages par la mer et arrêté 28 700 migrants irréguliers sur son territoire.

Et nous estimons à 2 000 le nombre de personnes qui, chaque année, se noient en essayant de rejoindre l'Europe.

La brutalité des chiffres ne dévoile pas le drame des hommes et des femmes dont nous parlons, mais nous indique un phénomène en croissance et qui ajoute la présence de ces personnes dans nos pays à celle des migrants arrivés en raison des flux programmés par les gouvernements.

Cette situation requiert, à notre avis, un rôle actif de proposition des gouvernements nationaux et des choix d'intégration dans les politiques des gouvernements locaux qui, en premier lieu, engagent les services publics.

S'il est vrai, comme nous le disons, que les services publics sont l'espace où se réalisent tous les droits des personnes, ils doivent être des lieux capables de s'adapter rapidement, même aux grands changements découlant de la mondialisation, de savoir satisfaire également aux droits fondamentaux des nouveaux citoyens que la migration entraîne dans nos villes.

C'est en regardant la réalité dans les pays où œuvrent nos syndicats qu'il y a quatre ans déjà, certains d'entre nous ont jugé nécessaire de porter à l'attention de la FSESP le thème de la migration comme un des sujets sur lesquels concentrer l'action de négociation et l'initiative du syndicat également dans les services publics.

Tout n'a pas été facile : les données qui nous parvenaient des syndicats de certains pays montraient une certaine sous-évaluation du problème, certainement dictée aussi par la nature et la qualité variées du phénomène migratoire dans les 27 États membres de l'Union européenne.

Bien avant la crise économique, toutefois, l'immigration était déjà une urgence pour l'ensemble de l'Europe, un signe évident que la mondialisation de l'économie avait déjà creusé un écart profond entre les pays riches et les pays pauvres. Une urgence qui posait à nos gouvernements, à nos sociétés, des problèmes nouveaux dans la définition des politiques et dans l'organisation des services.

Garantir la santé des migrants, l'éducation de leurs enfants, fournir un toit, favoriser l'insertion dans le monde du travail, assurer leur droit à la retraite ne sont que la partie la plus visible des besoins auxquels les administrations locales et le système des services publics devraient savoir répondre.

Par ailleurs, de nombreux migrants trouvent du travail dans les services publics (il suffit de penser à la santé, au domaine social), souvent à des conditions salariales et de travail nettement inférieures par rapport aux natifs. Ils nous demandent notre protection, du moins quand le chantage du licenciement n'a pas une urgence telle qu'il leur refuse même le droit de s'inscrire au syndicat.

Nous avons discuté de tous ces thèmes il y a deux ans lors de la Conférence annuelle de la FSESP sur les négociations collectives et, en juin 2009, le groupe Méditerranée les a inclus dans

la résolution approuvée à l'unanimité par le congrès de la FSESP.

Permettez-moi de vous dire que le congrès de fusion entre la FSESP et l'ISP a été un signal important. Celui d'un syndicat européen qui fait honneur à sa tradition solidaire, en s'ouvrant au débat et au dialogue avec le reste du monde, souvent plus défavorisé, se rencontrant en cela sur un terrain d'action dans lequel l'ISP s'est engagé depuis de nombreuses années.

Nadjan Salson vous expliquera comment les décisions prises lors du congrès se traduisent en actions du syndicat, en présentant le résultat du premier séminaire sur la migration que la FSESP a tenu à Athènes en même temps que le Forum mondial sur la migration et le développement.

Le projet que nous vous présentons aujourd'hui entend justement étudier la manière dont nos pays s'arment pour répondre au défi d'une cohabitation multiethnique faisant appel à la solidarité, partant avant tout du cadre fixé par les législations, qu'elle soit européenne ou qu'il s'agisse de celles des pays participant au projet.

Parmi les objectifs que nous avons identifiés et que nous détaillerons dans les ateliers cet après-midi, les principaux concernent :

- l'identification de secteurs spécifiques dans lesquels les employés des services publics, dans chaque pays, peuvent avoir un plus haut niveau de contribution et ceux dans lesquels on enregistre des carences, en essayant d'en trouver les raisons ;
- l'évaluation de la préparation professionnelle par rapport aux problématiques liées à la migration des travailleurs publics qui exercent leurs fonctions au contact de migrants ;
- l'identification de parcours de formation spécifiques pour les employés du secteur public faisant face aux thèmes de l'immigration et des demandes d'asile.

Pour atteindre ces objectifs, nous identifierons, dans chaque pays participant, un échantillon d'organismes publics et d'administrations publiques sur lesquels développer notre étude au moyen d'un questionnaire, afin de diffuser et de faire connaître les bonnes pratiques mais également de dénoncer les effets que les politiques d'exclusion peuvent générer sur le tissu social et dans l'environnement du travail, où nous rencontrons des situations similaires.

Le projet, toutefois, vise également à mettre en place les initiatives que le syndicat adopte en faveur des migrants, en essayant d'analyser nos choix de négociation, notre capacité à inclure les migrants dans l'activité syndicale, de leur donner une représentativité totale.

Tout ceci pourra nous être utile si nous savons, dans le même temps, renforcer la coopération et la solidarité entre nos syndicats, en coordonnant les politiques et actions pour la défense des droits des migrants dans toutes les phases de leur parcours, depuis leur arrivée jusqu'à leur insertion dans le monde du travail, de leur intégration dans le pays d'accueil à leur rapatriement et leur réinsertion dans les pays d'origine.

Avec le soutien de l'ISP, il sera intéressant de pouvoir nous confronter à des syndicats d'autres régions, je pense en particulier à la région Iter-America qui inclut de nombreux pays d'où proviennent un grand nombre de travailleurs et travailleuses employés dans les services publics au Portugal, en Espagne ou en Italie et qui font face à ces mêmes problèmes.

Je suis convaincue que si nous portons l'étude et le projet à leur terme, nous aurons fait un pas important, d'autant plus si le chemin est long. Nous saurons réaliser des alliances avec les administrateurs responsables qui, comme dans la région des Pouilles et la Diputacion Provincial de Malaga, s'impliquent dans l'amélioration des conditions de vie de tous ceux qui vivent dans leur communauté.

Et, à leurs côtés, nous réussirons à élargir la collaboration avec les nombreuses associations et ONG qui font un travail précieux d'aide et d'accueil des migrants, trop souvent à la place d'un secteur public défaillant ou absent.

Nous ne changerons pas le monde en atteignant les objectifs que nous nous fixons, nous

n'effaçerons pas les inégalités, mais je souhaite que cela puisse servir, ne serait-ce qu'un peu, à réduire les injustices et à ralentir la dérive du modèle social européen qui, sur les rivages de la Méditerranée, est mis à l'épreuve également par les processus migratoires. C'est un point auquel nos syndicats ne veulent pas renoncer.

Je vous remercie.

Discours de Rosa Pavanelli, Secrétaire Nationale FP-CGIL, 16 Mars 2010

U:\06 - COMMUNICATIONS AND PRESS\speeches, presentations & articles\migration-migrantsrights